

Monsieur LABORIE André.

Le 26 avril 2018

N° 2 rue de la forge

31650 Saint Orens.

« Courrier transfert »

Tél : 06-50-51-75-39

Mail : laboriandr@yahoo.fr

<http://www.lamafiajudiciaire.org>

<http://www.ministerejustice.fr>

PS : « *Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT* ».

- *En complicité de la préfecture de la Haute Garonne.*
- *En complicité de la gendarmerie de St Orens.*

Fait reconnu par le ministère de la justice en son mémoire du 27 mai 2017 et le Conseil d'Etat saisie en responsabilité de l'Etat français. « En attente d'indemnisation ».

M.M le Président, Service du BAJ.
Commission de réparation
Des détentions provisoires.
Cour de cassation.
5 qui de l'horloge.
75000 PARIS

Lettre recommandée avec AR : 1A 155 193 7736 9

Objet : Suite au recours en date du 16 mars 2018 sur décision rendue en date du 7 mars 2018 par Monsieur le Premier Président de la cour d'appel de Toulouse. N° **RG 17/00010. Décision N° 05/18**

- *Réponse à votre courrier du 11 avril 2018 porté à ma connaissance le 25 avril 2018.*

Monsieur, Madame le Président,

En date du 16 mars 2018 je saisisais votre commission pour un recours sur la référence ci-dessus reprise en son objet avec demande de l'octroi de l'aide juridictionnelle totale pour les motifs invoqués.

Soit par *lettre recommandée N° 1A 138 872 9143 0* que je vous joins à nouveau reprenant sa teneur et des pièces produites.

- Que le bureau d'aide juridictionnelle de la cour de cassation a bien enregistré ma demande du 16 mars en date du 21 mars 2018 et comme l'atteste le retour du recommandé. « **Et pour un poids de 265 grammes** »
- Au surplus que le dossier a été enregistré le 26 mars 2018 et comme en atteste le courrier ci-joint.

Soit à ce jour du 25 avril 2018 je reçois par courrier recommandée de fournir les mêmes pièces que je vous ai fourni en date du 16 mars 2018 ?

- *Soit un dysfonctionnement de nos services publics continuent m'obligent encore une fois à faire des frais d'envois.*

Vous me demandez des pièces qui ne peuvent exister.

Soit je vous prie de relire le mémoire et les pièces que j'ai pu vous communiquer.

- Imprimé CERFA rempli et comprenant les pièces suivantes :
- La décision rendue en date du le 7 mars 2018 « dont appel ».
- Le mémoire d'appel **déposé le 20 mars 2018** en 4 exemplaires.
- Carte nationale identité recto verso.
- Imposition 2017 nulle.
- 3 derniers versements du RSA.
- PV de gendarmerie violation de notre domicile depuis le 28 mars 2008. « déjà en votre possession »

Soit je vous prie de vous faire transmettre l'entier dossier par la cour d'appel de Toulouse dont a été saisi le Premier Président et dont toutes les pièces ont déjà été fournies.

RAPPEL :

Au vu de l'urgence, je vous prie de bien vouloir accepter de m'octroyer l'aide juridictionnelle provisoire dans l'instance devant votre cour.

Demande vous est faite afin que je puisse être représenté et défendu devant votre cour par un avocat à ce titre.

Comptant sur toute votre compréhension à satisfaire aux **articles 6 ; 6-1 ; 13 de la CEDH.**

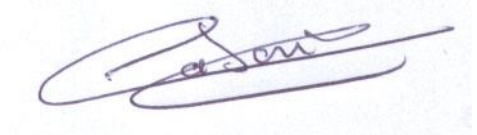
Comptant sur toute votre compréhension à satisfaire à mes demandes motivées par mon mémoire.

Soit ma situation financière qui est les conséquences de mes précédentes détentions arbitraires et de ces nouveaux faits dont encore une fois je me suis retrouvé victime suite aux agissements du parquet de Toulouse sans encore une fois avoir obtenu indemnisation de mes préjudices subis et couverts par la cour de cassation.

- *Voir mémoire en votre possession.*

Dans cette attente, je vous prie de croire Monsieur, Madame le Président, l'assurance de ma considération distinguée

Monsieur LABORIE André.

A handwritten signature in purple ink, appearing to read 'André Laborie', is written over a light blue horizontal line.

Pièces nouvelles et faisant double usage :

- Votre courrier du 11 avril 2018

Rappel et en votre possession :

- Soit par *lettre recommandée N° 1A 138 872 9143 0* reprenant sa teneur et des pièces produites.
- Retour du recommandé en date du 21 mars 2018. « **Et pour un poids de 265 grammes** »
« *justifiant de ce fait des pièces produites* ».
- Courrier du 26 mars 2018 qui atteste l'enregistrement de mon recours et des pièces produites.